

SSIAP 1 (Agent de Sécurité Incendie et d'assistance à personnes – formation initiale)

↳ Obtenir le diplôme d'agent de sécurité incendie SSIAP 1

Public : Tout personnel permanent du service sécurité incendie des ERP et IGH. 10 stagiaires maximum par session.

Durée : 67 heures + 7 heures d'examen (10 jours).

Pré-requis :

- Être titulaire de l'AFPS ou du diplôme SST à jour des recyclages.
- Être apte physiquement (certificat médical de moins de trois mois).
- Satisfaire à l'évaluation préalable.

Objectifs :

- Identifier les différents types de feu et leur dangerosité.
- Maîtriser les principes de la réglementation en ERP et IGH.
- Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir et en effectuer l'entretien.

Pédagogie :

- **Présentation orale**, appuyée d'un document Power Point.
- **Démonstrations** : Le formateur explique les exercices, puis les stagiaires réalisent les exercices.
- **Mises en situation** : Au travers de situations simulées et réelles (visites sur sites), les stagiaires découvrent la réalité du terrain.

Matériel pédagogique :

- Du matériel adapté est mis à disposition des stagiaires : PC de Sécurité de formation, RIA, bac à feu (générateur de flammes), extincteurs eau pulvérisée + CO².
- Remise d'un livret aide-mémoire en fin de formation.

Evaluation :

- Epreuve écrite (40 mn) : QCM de 30 questions.
- Epreuve pratique (30 mn par stagiaire) : ronde avec anomalie et sinistre.

Lieu, dates, tarifs : nous consulter.

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Arrêté du 02 mai 2005 consolidé, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification des services de sécurité incendie des ERP (Etablissements Recevant du Public) et des IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

THEORIE

1. Le feu et ses conséquences

- L'éclosion et le développement du feu.
- La réaction et la résistance au feu.

2. La sécurité incendie

- Le classement d'un établissement.
- Les principes généraux de sécurité incendie.
- Le respect de la vacuité des dessertes des bâtiments.
- L'intérêt du cloisonnement, la vérification des dégagements.
- Le désenfumage, l'éclairage de sécurité et les moyens de secours.

3. Les installations techniques

- Les installations électriques.
- Les ascenseurs et nacelles.
- Les installations fixes d'extinction automatique.
- Les colonnes sèches et humides.
- Le système de sécurité incendie (SSI).

4. Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Les consignes de sécurité et la main courante.
- Le fonctionnement d'un poste de sécurité.
- Conduite d'une ronde de sécurité et surveillance des travaux.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Appel et réception des secours publics.
- La sensibilisation des occupants de l'établissement sur les mesures de sécurité.
- Les missions du service de sécurité incendie.

PRATIQUE

- Visite de deux ERP et d'un IGH (visite virtuelle en cas de non disponibilité des locaux) avec étude approfondie des équipements techniques, des risques et de la disposition des lieux.
- Appel et réception des services publics de secours.
- Application des consignes de sécurité.
- Entretien et vérification des installations.
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation incendie.
- Exercice de sortie d'un local enfumé par des fumées odorantes froides et non toxiques.

